

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion de groupes de loggias séparés par des parties pleines.

5. Adopter une architecture de caractère monumental qui se concilie cependant avec les exigences du bâtiment locatif pour famille bourgeoise.

6. Traiter le mur de soutènement du quai avec simplicité, en prévoyant un petit quai bas pour diminuer la hauteur du mur et en étudiant l'utilisation du sous-sol du quai, près du pont.

Genève, le 13 mai 1918.

Dr KARL MOSER.

JEAN TAILLENS.

MARC CAMOLETTI.

CAMILLE MARTIN.

LOUIS PERRIER.

FRANTZ FULPIUS.

PIERRE DELEAMONT.

L'acétylène et les usines à gaz suisses.

Extrait du rapport pour l'année 1917 de la Société suisse de l'acétylène.

Le 13 mars de l'année dernière, la Société eut pour la première fois l'occasion d'attirer l'attention de l'Inspectorat des usines à gaz suisses à Zurich sur l'intérêt que pourrait présenter pour les usines à gaz une addition d'acétylène au gaz d'éclairage. Nous le fîmes à une époque où la gazéification du bois venait de faire son apparition.

Dans une conférence tenue le 18 mars, la consommation annuelle du carbure pour toutes les usines à gaz suisses, en supposant une addition d'acétylène de 5 % au gaz de bois, fut évaluée à environ 18 000 tonnes. La question en demeura là pendant quelque temps, étant donné que les directeurs d'usines à gaz avaient laissé tomber la chose par suite du coût plus élevé du gaz acétylène.

Le 6 juin, la Société des industriels du gaz et de l'eau fit de nouveau appel à la Société suisse de l'acétylène afin de discuter la question.

Dans la suite, la question y fut discutée d'une façon approfondie. Les délégués des usines à gaz firent la proposition de fabriquer le mélange suivant :

40 % de gaz de houille

50 % de gaz de bois

10 % de gaz d'acétylène.

La valeur calorifique de ce mélange serait de 4640 calories, ou

30 % de gaz de houille

60 % de gaz de bois

10 % de gaz d'acétylène.

La valeur calorifique de ce dernier mélange serait de 4520 calories.

Ce mélange de gaz aurait une densité d'environ 0,65 par rapport à l'air.

Notre directeur fut chargé d'élaborer les plans des générateurs nécessaires.

Dans l'assemblée de la S. S. A. à Zurich, du 23 juin, M. le Dr H. Ott, de l'usine à gaz de Zurich, déclara que les essais faits avec un mélange de 87 % de gaz de bois et 13 % d'acétylène avaient démontré qu'on pourrait, cas échéant, utiliser les becs existants. La valeur calorifique de ce mélange serait d'environ 4300 calories.

La ville de Zurich aurait besoin d'une quantité d'environ 4500 m³ d'acétylène ou 15 tonnes de carbure par jour pour la production du mélange mentionné plus haut. Pour toute la Suisse, une quantité de 75 tonnes par jour serait nécessaire.

Le 6 juillet, les délégués des usines à gaz déclarèrent que les usines à gaz désiraient annuellement 42 000 tonnes de carbure, soit 3500 tonnes par mois.

A cette occasion, la question de l'épuration du gaz d'acétylène, ainsi que celle de l'appareillage, fut discutée dans tous les détails et résolue d'une manière définitive.

En ce qui concernait les appareils, nous pouvions satisfaire pleinement les vœux des usines à gaz. Quant à la question de la livraison des quantités nécessaires de carbure, nous avons renvoyé directement aux usines de carbure elles-mêmes. Toutefois, nous n'avons pas caché que, vu la situation spéciale des usines suisses de carbure et les conditions de leur approvisionnement en charbon, ces usines auraient quelque peine à fournir les quantités de carbure désirées.

Nous estimons qu'en raison des conditions du marché du charbon actuelles et à venir, la question de l'addition d'acétylène au gaz de houille gardera tout son intérêt encore bien des années. Même après la guerre, cette question aura toujours son importance par le fait de l'introduction de nouveaux procédés de gazéification complète de la houille. La gazéification complète (bi-gaz, tri-gaz) donne un gaz d'environ 3500 calories, qui devra donc être amélioré avec de l'acétylène, afin de lui donner une valeur calorifique d'environ 4000 à 4500 calories.

Par la suite une partie de la production de carbure fut accordée aux usines à gaz suisses.

Les appareils suivants furent utilisés :

1. Appareils à main à chute de carbure.

2. Appareil d'amenée d'eau.

Ce fut l'usine à gaz de Saint-Gall qui introduisit la première, et ce pendant l'hiver 1917, la fabrication de l'acétylène. Ce n'est que dans les premiers mois de l'année 1918 qu'un certain nombre d'usines à gaz suivirent cet exemple.

NÉCROLOGIE

Charles Gunthert.

L'odieuse grippe vient de nous ravir un de nos meilleurs collègues et un architecte de grand talent, M. Charles Gunthert dont un ami saluera la mémoire dans le prochain numéro du Bulletin.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Communiqué sur les délibérations du Comité central.
Séance du 13 juin 1918.

Une revision des principes à suivre dans les concours d'architecture n'est pas considérée comme nécessaire bien que les nouvelles normes pour les concours du génie civil ne concordent pas avec ces principes sur quelques points.

En ce qui concerne l'application du tarif des honoraires dans les circonstances actuelles, les fluctuations extraordinaires des prix des matériaux rendent souvent impossible l'observation stricte du tarif qui fixe la rémunération de l'architecte ou de l'ingénieur en pour cent du prix de la construction. Le calcul des honoraires d'après le temps consacré à l'affaire n'est, très fréquemment, pas plus aisé en raison du renchérissement de la vie.

Le Comité central n'estime pas qu'il soit opportun de procéder à une revision des tarifs, mais il présume que les membres de la société tiendront compte des circonstances. Le Comité central serait heureux d'être informé des particularités intéressantes que cette application des tarifs pourrait présenter.